



Johannes Ciconia : Cantus et musicus

Philippe Vendrix

► To cite this version:

Philippe Vendrix. Johannes Ciconia : Cantus et musicus. Philippe Vendrix. Johannes Ciconia : musicien de la transition, Brepols, pp.7-37, 2003, Epitome musical, 978-2-503-51455-0. halshs-00268182

HAL Id: halshs-00268182

<https://shs.hal.science/halshs-00268182v1>

Submitted on 28 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Johannes Ciconia, *cantus* et *musicus*

Philippe Vendrix

Les figures les plus complexes de l'histoire de la musique sont souvent celles que l'on éprouve bien de la peine à situer dans une catégorie esthétique-historique. Johannes Ciconia est incontestablement au nombre de celles-ci. Il est fin des uns et commencement des autres, souvent enrobé d'un mystère que confortent les incertitudes quant à sa carrière, comme si le personnage, l'homme, avait cherché à disparaître derrière des œuvres dont on ne peut parfois pas lui attribuer la paternité. En un peu plus d'une vingtaine d'années, un portrait plus précis de Ciconia a émergé. De nouveaux éléments biographiques sont apparus¹ ; son œuvre, musicale et théorique, a fait l'objet d'une édition critique² ; des analyses révèlent l'ampleur de son invention³ ; des interprétations, la beauté de son inspiration.

¹ L'histoire des « découvertes » biographiques est évoquée dans la contribution de David Fallows au présent volume, pp.XXX-XXX. Les premières recherches fondamentales sur Ciconia ont été menées par Suzanne Clercx : *Johannes Ciconia. Un musicien liégeois et son temps (vers 1335-1411)*, 2 vols., Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 1960.

² *The works of Johannes Ciconia*, éd. Margaret Bent & Anne Hallmark, Monaco, L'Oiseau Lyre, 1985 (*Polyphonic Music of the Fourteenth Century*, 24) ; *Johannes Ciconia, Nova Musica and De Proportionibus*, éd. Oliver Ellsworth, Lincoln, University of Nebraska Press, 1993 (*Greek and Latin Music Theory*, 9).

³ Pour une bibliographie mise à jour, voir Giuliano Di Bacco, John Nadas, Margaret Bent & David Fallows, « Ciconia, Johannes », *The New Grove Dictionary of Music and Musicians*, London, MacMillan, 2001, vol.5, pp.836-842.

LIEGE

Liège, centre d'une principauté épiscopale, est aux XIV^e et XV^e siècles, une pépinière de musiciens, interprètes et compositeurs, qui exportèrent leur talent, parfois loin de la vallée de la Meuse. Rarement, et malgré des positions enviables, ils n'en oublièrent pas de mentionner leur origine : la particule « de Leodio » abonde dans les sources manuscrites. Johannes Ciconia n'échappe pas à cette tendance. Et depuis le début du XV^e siècle, son destin reste profondément ancré dans sa ville natale. Liège est même devenu au XX^e siècle le nœud du problème Ciconia. Car Ciconia fait problème.

Johannes Ciconia gêne les biographes. Pourtant, ses origines – « de Leodio » – sont connues dès le début du XV^e siècle⁴ ; certaines de ses compositions permettent de localiser son activité ; puis, la présence de ses œuvres dans des sources dont on connaît aujourd'hui la provenance, semble dessiner un itinéraire sans grande surprise pour un musicien en quête de lieux favorables à son épanouissement artistique et social. Malgré ces nombreux éléments, retracer la vie et la carrière de Ciconia reste une entreprise hasardeuse.

De la vie de Ciconia, la date de son décès est l'événement que les sources renseignent avec le plus de précision. Le 10 juin 1412, à Padoue, Johannes Ciconia signe un document notarié. Un peu plus d'un mois après, le 13 juillet, un nouveau vicaire – un « custos » – est nommé « per mortem Johannes Ciconia »⁵. Malheureusement, ni ces documents, ni aucun autre ne donne une idée de l'âge du compositeur. Et cette absence d'information jette rétrospectivement le trouble sur toutes les données biographiques que révèlent les archives en dehors de celles de Padoue.

⁴ Le manuscrit d'Oxford, Canonici 213 attribue deux œuvres à un « Magister Johannes Ciconia de Leodio ». Sur la compilation de ce manuscrit, voir l'introduction au fac-similé par David Fallows (Chicago, The University of Chicago Press, 199X).

⁵ Les documents padouans concernant Ciconia sont analysés par Anne Hallmark, « Grattiosus, Ciconia, and other musicians at Padua cathedral : some footnotes to present knowledges », *L'Ars Nova italiana del trecento*, 6 (1984), pp.69-84.

Les documents padouans ne fournissent pas plus de détails sur les origines liégeoises de ce Johannes Ciconia, et c'est avec le désir de clarifier ces incertitudes que quelques musicologues ont fouillé les archives de Liège en quête de données.

Des Ciconia, il en abonde dans les archives liégeoises ! Les plus visibles d'entre eux sont « Wilhelmo », curé de Rosières⁶, et un « Johannes »⁷. Ces deux noms se retrouvent aussi dans des documents avignonnais. Dans l'un d'eux, daté du 16 octobre 1350, Alienor Comminges-Turenne sollicite du pape Clément VI qu'il accorde un bénéfice en la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste de Liège pour un Johannes « dicto Cichonia ». Guillaume n'est pas en reste : Clément VI est également sollicité pour lui accorder un bénéfice, cette fois à l'église Saint-Denis. Le 11 mars 1359, c'est au tour du cardinal Gilles Albornoz d'intercéder auprès du pape Urbain V en faveur de « Johanne Cichonia » afin qu'il obtienne un canonicat et une prébende dans la même collégiale Saint-Jean⁸. La prébende est accordée par le pape en novembre 1362 : Ciconia se défait alors d'un bénéfice à Cesena qu'il

⁶ L'église de Rosières dépend de la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste.

⁷ Il y eut également un Henri Chuwagne, né au début du XIV^e siècle et prêtre dès 1325. Chapelain à la cathédrale Saint-Lambert, curé de l'église Saint-Severin, il jouissait d'un bénéfice en l'église Saint-Pholien et décède peu avant juillet 1370. La maison qu'il possédait dans le voisinage de l'église Saint-Denis deviendra en 1382, grâce à la générosité de Pierre Brebechon, un hospice. Voir Pierre de Spiegeler, *Les hôpitaux et l'assistance à Liège (X^e-XV^e siècles) : aspects institutionnels et sociaux*, Paris, Les Belles-Lettres, 1987. Cette maison logera les « duodeni » de Saint-Denis, et puisqu'elle porte en enseigne une cigogne, les « duodeni » de Saint-Denis seront fréquemment surnommés « pueri de Cyconia » ou « duodeni in Cyconia ». Un Johannes Ciconia est également actif à Liège durant la première moitié du XIV^e siècle : un fourreur, peut-être le père de Johannes qui deviendra chanoine et donc grand-père de Johannes, le compositeur.

⁸ Il semble que cette requête avait été formulée précédemment, sans succès. De même, Gilles Albornoz demande, le 7 mars 1359, que soit accordé à Johannes Ciconia les bénéfices d'un autel de la cathédrale Saint-Lambert. Rien ne confirme que le cardinal reçut une réponse favorable.

avait précédemment obtenu grâce à l'aide du même Gilbert Albernoz et accepte le canonat. Pendant ce temps, Wilhelmo poursuit une carrière ecclésiastique enviable qui le mènera jusqu'au titre de chapelain en l'église Saint-Denis de Liège.

Saint-Jean l'Évangéliste, l'une de sept collégiales de Liège⁹, est un centre musical actif, et surtout une église richement dotée. Son chapitre, formé de trente chanoines séculiers, est assisté de trente-neuf chapelains¹⁰. L'organisation musicale est calquée sur celle mise en place à la cathédrale Saint-Lambert dès le XIII^e siècle. La maîtrise, placée sous la direction d'un « succentor », compte un groupe de chanteurs d'âge mûr – les quatre « chantres au pupitre », assistés de tous les bénéficiers pour les offices en plain-chant et des meilleures voix pour l'exécution des œuvres polyphoniques – et un groupe d'enfants de chœur, les « duodeni ». Ceux-ci entrent à la maîtrise vers l'âge de dix ans, puis, vers quinze ou seize ans, sont soit renvoyés chez leurs parents, soit invités à poursuivre leurs études en vue de l'obtention d'un titre universitaire. Les chantres sont prêtres et recteurs d'un autel dans la collégiale ou dans une église paroissiale qui dépendait de Saint-Jean.

Parmi les figures de la vie musicale de Saint-Jean l'Évangéliste, Gilles de Lens (Egidius de Lens) occupe une place de choix. *Duodenus* de la collégiale dans les années 1360 (il est cité pour l'année 1366), il y fut nommé chanoine, probablement au début des années 1380 (dans les listes entre 1384 et 1389). Egidius de Lens semble pourtant avoir quitté Liège bien avant : il fut « clericus capelle » du cardinal Anglic Grimoard dans les années 1370, puis « familiaris » du cardinal Guillelmus Noelleti en compagnie duquel il gagne l'Italie, et finalement « cantor capelle » d'Urbain VI et de Boniface IX. Il serait mort juste avant le 29

⁹ Fondée par Notger, évêque de Liège de 972 à 1008, en même temps que les collégiales Saint-Denis et Sainte-Croix.

¹⁰ Sur la musique à Saint-Jean, voir la contribution de José Quitin, « Bref aperçu de la maîtrise de la collégiale Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liège, jusqu'en 1797 », *Millénaire de la collégiale Saint-Jean de Liège*, 1982, pp.263-269.

août 1390¹¹. Les archives de Saint-Jean l'Évangéliste ne fournissent malheureusement pas d'informations complémentaires. Tout au plus est-il dit « chapelain » en 1372¹².

Le chanoine Johannes Ciconia est, en revanche, régulièrement cité dans les comptes de Saint-Jean. Des événements particuliers le révèlent homme de confiance comme cette enquête qu'il dut mener sur un autre chanoine accusé de coups et blessures. Ciconia siège dans ce procès aux côtés d'un chantre de la collégiale, un certain Bartoldus de Lantyns, et en compagnie d'autres chanoines au nombre desquels figure Johannes Sarto. De Bartoldus, on ignore tout ou presque. Chanoine dès 1372, il est cité comme chantre du 24 décembre 1379 à sa mort, le 24 janvier 1413¹³. A-t-il

¹¹ La présence en Italie de ce musicien est signalée par Giuliano Di Bacco et John Nadas : « Verso un 'stile internazionale' della musica nelle cappelle papali e cardinalizie durante il Grande Scisma (1378-1417) : il caso di Johannes Ciconia da Liège », *Capellæ apostolicæ sextinaeque collectanea acta monumenta*, I (1994), pp.7-74. Les tentatives d'identification de cet Egidius de Lens avec l'auteur d'œuvres conservées dans différentes sources sous des noms plus ou moins similaires reste très hypothétique. Voir Robert Hutchins, « Polyphonic Mass music by some early fifteenth-century composers from the diocese of Liège : Lovanio, Nicolaus Natalis and Hugo de Lantins », Ph.D. diss., University of California, Los Angeles, 1999.

¹² Léon Lahaye, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste à Liège*, Bruxelles, Commission Royale d'Histoire, 1921-1931, vol.1, doc. 496. En 1378, Clément VII lui accorde un canonicat sous expectative à Saint-Martin. Voir Karl Hanquet, *Documents relatifs au Grand schisme, I : Suppliques de Clément VII (1378-1379)*, Bruxelles-Rome, 1924, t.1, pp.77-78 et t.2, p.39 (*Analecta Vaticano-Belgica*, 8). Il n'est pas incompatible de recevoir un bénéfice d'un pape avignonnais, puis de se rendre à Rome et y jouir de la protection des papes romains. Le nombre de bénéfices accordés simultanément par les deux papes dans le diocèse de Liège est considérable, et presque incontrôlable pour l'une des deux parties. Pour le relevé quantitatif de ces bénéfices et prébendes, voir Étienne Willem, « Les répercussions du Grand Schisme d'Occident dans la principauté de Liège », Mémoire, Université de Liège, 1995.

¹³ Voir Léon Lahaye, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste*, Bruxelles, Commission Royale d'Histoire, 1921, tome 1.

quelque lien de parenté avec les compositeurs Arnold et Hugo de Lantins ? Rien ne l'indique, mais cela reste vraisemblable. Quant à Johannes Sarto, il paraît peu probable qu'il s'agisse de la même personne que le célèbre compositeur ; cela n'interdisant pas non plus de s'interroger sur les possibles liens de parenté¹⁴.

Le chanoine Johannes Ciconia, malgré son état de prêtre attesté dès les premiers documents avignonnais, eut visiblement une progéniture nombreuse, et des aventures amoureuses qui semblent ne pas lui avoir attiré que le respect. Ainsi en fut-il de sa liaison avec la fille « mal provée » de Jacques d'Eure dont naquirent des enfants naturels¹⁵. Leur trace reste difficile à suivre, d'autant que l'autre Ciconia, Wilhelmo, pourrait également avoir eu quelques enfants, malgré son statut, aussi, de prêtre. D'un jeune Johannes, il est question dans les archives de Saint-Jean l'Évangéliste pour l'année 1385 : un enfant de chœur porte ce nom. S'il s'agit d'un fils du chanoine, il est sans doute né, au plus tôt, au début des années 1370, soit à un moment où son père était âgé d'une quarantaine d'années¹⁶.

Le chanoine Ciconia jouissait non seulement de bénéfices, mais aussi d'une maison claustrale proche du décanat de la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste. Un document du XVII^e siècle fournit la liste des habitants successifs de cette maison. Y figure le nom de Ciconia,

¹⁴ La biographie de Johannes de Sarto reste à faire. Voir Peter Wright, « Johannes Brassart and Johannes de Sarto », *Plainsong and Medieval Music*, 1/1 (1992), pp.41-61.

¹⁵ Cette liaison est évoquée dans *Des Nobles de Hesbaye* (f^o101) : « Jakemiens, ses freires, soy mariat alle filhe maistre Johan de Gemblouz, advokaut en la court de Liege, dont ilhe est une filhe mal provée, qui at pluseurs enfans natureis de saingnor Johan de Chywongne, canonne de Saint-Johan ». C'est aussi grâce à ce document que David Fallows a tenté de démontrer l'existence de deux Ciconia, père et fils : « Ciconia padre e figlio », *Rivista italiana di musicologia*, 11 (1976), pp.171-177. Signalons que Heinrich Bessler avait suggéré l'existence de deux Ciconia dès 1955 : « Hat Matheus de Perusio Epoche gemacht ? », *Die Musikforschung*, 8 (1955), pp.19-23.

¹⁶ C'est la date la plus probable si l'on tient compte du fait que Johannes reçoit un bénéfice à Saint-Jean en 1350.

puis en 1412, de Renkin de Bettincourt¹⁷. Cette date intrigue : Johannes Ciconia le compositeur, installé à Padoue, a-t-il reçu de son père les bénéfices de cette maison claustrale, bénéfice qu'il perd en mourant ? En fait, les maisons claustrales constituent un avantage en nature dont profitent allégrement les chanoines lorsqu'ils sont en résidence. Mais l'on peut s'interroger sur l'identité de ce Johannes Ciconia, bénéficiaire de ce logement. Un autre fait ajoute au trouble. Pourquoi Ciconia n'aurait-il pas perdu dès 1408 les bénéfices de la maison claustrale lorsqu'il est forcé¹⁸ par Jean de Bavière de renoncer à son canonicat à Saint-Jean l'Évangéliste ? Par ailleurs, le même document du XVII^e siècle indique que Ciconia jouit de cette maison claustrale depuis 1405, c'est-à-dire l'année probable du décès de Johannes, le chanoine actif depuis le milieu du XIV^e siècle¹⁹.

L'année 1408 fut sombre pour les Ciconia de Liège comme pour beaucoup d'autres bénéficiers qui avaient, à l'encontre du prince-évêque Jean de Bavière, prit parti pour le clan clémentiste. Johannes et Wilhelmus Ciconia perdent simultanément leur canonicat à Saint-Jean et Johannes sa prébende à Rosières. Qu'en 1408, un Johannes Ciconia perde son canonicat laisse à penser qu'il ne s'agit pas du chanoine actif durant la seconde moitié du XIV^e siècle, mais probablement d'un de ses

¹⁷ Un Louis de Bethincourt était chanoine à Saint-Jean l'Évangéliste en même temps que Johannes Ciconia, père.

¹⁸ Il est impossible de savoir précisément si la volonté de Jean de Bavière de priver un certain nombre de chanoines de leur canonicat a réellement pris effet. En tous les cas, la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste est considérée appartenir au clan clémentin et tout le chapitre en pâtit. Berthold de Lantins (*cantor*), Louis de Bettincourt, Jean Pauli (*succentor*), et bien d'autres figurent dans les listes de chanoines après 1408.

¹⁹ En 1421, la maison claustrale passe dans les mains de Jacques de Romedine, « cantor » à Saint-Jean l'Évangéliste. Romedine a été chanteur de Grégoire XII dès le début de son pontificat en 1408. Il servira ensuite le pape pisan, Jean XXIII au service duquel il est au moins dès septembre 1414. Voir Giuliano Di Bacco & John Nadas, « The Papal chapels and Italian sources of polyphony during the Great Schism », *Papal music and musicians in late Medieval and Renaissance Rome*, éd. Richard Sherr, Oxford, Clarendon Press, 1998, pp.44-92.

fils. Si ce n'est pas Johannes le compositeur, alors installé à Padoue, qui perd les avantages de la maison claustrale en 1412, mais un de ses frères – et certainement pas son père qui serait alors âgé de près de quatre-vingts ans –, l'on peut s'inquiéter des hasards de l'histoire qui feraient mourir deux Johannes Ciconia, l'un à Liège, l'autre à Padoue, exactement la même année...

Le retrait du canonicat en 1408 soulève également plusieurs questions. Jean de Bavière ne fut pas un gouvernant très populaire. Refusant de revêtir l'habit ecclésiastique, il ne devint jamais prince-évêque : on le qualifiait d'« élu de Liège ». Sa nomination, en novembre 1389, à l'âge de dix-sept ans, il la doit au soutien de Boniface IX qui voyait en ce jeune prince un ambassadeur idéal dans un diocèse sensible, d'autant qu'Aix-la-Chapelle, lieu symbolique du Saint-Empire, en dépendait. Ce choix n'allait cependant pas de soi. Au moment où éclatait le schisme, le clergé liégeois était partagé entre les partisans du pape romain et les partisans du pape avignonnais. Persand de Rochefort est soutenu par Clément VII, tandis qu'Arnould de Hornes est protégé par Urbain VI. L'élection de Jean de Bavière ne calme en rien les ardeurs. Certains fomentent une sérieuse rébellion qui amènera Thierry de Perwez à devenir prince-évêque, obligeant Jean de Bavière à fuir la principauté. Jean, fort de ses liens familiaux, décide de reconquérir la principauté : ce sera la bataille d'Othée dont il sortira victorieux²⁰. L'allégeance à Rome se doit désormais d'être affichée sans ambiguïté. Fort de sa reconquête, Jean de Bavière, communément connu sous le nom de Jean sans Pitié, se venge de l'affront que les Liégeois, partisans des papes avignonnais, lui ont infligé : il confisque les canonicats aux uns, les bénéfices aux autres²¹. Johannes Ciconia est, avec Wilhelm, de ceux qui se voient privés de leur canonicat et prébendes :

²⁰ Jean de Bavière a bénéficié du soutien militaire de son beau-frère, le duc Philippe de Bourgogne.

²¹ La privation touche de nombreuses personnalités. Étrangement, certaines seront encore citées comme chanoine, après ce décret de 1408.

In causa inquisitionis summariae que coram nobis Joanne de Bavaria [...] ex una, necnon personas infrascriptas et alios in processibus apostolicis contra eos vigore dictarum apostolicarum litterarum confectas nominatos vel descriptos, de et supra adhesionem, rebellionem, conspirationem, inobedentiam et nonnullis aliis criminibus, excessibus et delictis, tam narratis in eisdem litteris vel processibus quam aliis primo contra eosdem et postea contra nonnullos ex eis etiam particulariter vel [...] Pronunciamus infrascriptas personas ob suos culpam et reatum ac rebellionem et excessus protactos videlicet [...] Johannem de Schuwangne can. Et prebenda ecclesie s. Johannis et parochiali ecclesia de Rosirs s. Simphoriani, Wilhelum de Chuwangne can. et prebenda ecclesie s. Johannis [...].²²

Il ne peut évidemment s'agir de Johannes Ciconia le père. Un document de Padoue où était alors actif Ciconia le compositeur, révèle qu'en 1405, il est orphelin de père. L'on peut légitimement s'interroger sur le sens de la décision de Jean de Bavière. À Padoue, Ciconia bénéficie de l'appui de Francesco Zabarella dont les liens avec Rome furent aussi solides qu'efficaces. Et si, en plus, c'est Johannes le compositeur qui figure dans la suite du cardinal Philippe d'Alençon à Rome, il semble étrange qu'à Liège, son nom soit encore associé à celui des papes d'Avignon. Ciconia, le père, s'était certes rendu en Avignon, mais plus d'un demi-siècle auparavant, à une époque où la question de la fidélité romaine ne se posait pas.

Jean de Bavière a-t-il commis une erreur ? Ou a-t-il, une fois encore, manifesté son autoritarisme de façon inconsidérée, jouant sur le passé lointain ? Est-ce une volonté délibérée de remplacer Johannes Ciconia, absent de Liège, par quelqu'un qui y serait établi ? Aux deux premières questions, il est impossible de répondre, sinon d'affirmer la maladresse de Jean de Bavière, qui, par bien d'autres actes, s'est montré relativement habile²³. Desservir Ciconia, le compositeur, s'était risquer de susciter des réactions de personnalités en vue, proches du Vatican, car la

²² Le document est reproduit dans le *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, IX (1910-1911), p.X.

²³ La fidélité de Jean de Bavière aux papes romains n'a pas été constante.

perte des bénéfices liégeois ampute sérieusement les revenus du musicien. La troisième en soulève une autre : la prébende retirée à Ciconia est confiée à un certain Johannes de Lymburgia²⁴ !

Le Johannes Ciconia, « *duodenus* », ne figure plus dans les archives de la collégiale Saint-Jean après 1385. En revanche, un Johannes Ciconia figure régulièrement dans les listes de chanoines. Et il est présent à Liège comme en témoigne un document relatant un incident survenu en 1401. Johannes Ciconia y mène une enquête en compagnie de trois autres chanoines, Arnoldus de Vilhanche, Johannes de Thenis et Arnoldus Buc. S'agit-il de Ciconia, le père ? Il serait alors d'un âge fort avancé, au moins soixante ans. D'après un document padouan, le chanoine serait décédé en 1405. Cette date est probable, si l'on tient compte du fait qu'un autre Johannes Ciconia bénéficie dès la même année des avantages d'une maison claustrale dont jouissait précédemment le chanoine. Malgré les décisions prises en 1408 par Jean de Bavière, la maison claustrale demeure entre les mains de Johannes Ciconia jusqu'en 1412, année de la mort du compositeur à Padoue. Cependant, après cette date fatidique de 1412, un autre Johannes Ciconia figure dans des documents issus de Saint-Jean l'Évangéliste, et cela jusqu'au début des années 1420. Certains ont prétendu qu'il pourrait s'agir d'un frère du compositeur : pour eux, prénommer deux fils de la même manière n'étant pas un fait exceptionnel²⁵. La coïncidence des dates reste

²⁴ La biographie de Johannes de Lymburgia est problématique et rien n'autorise d'associer ce Lymburgia avec le compositeur. Margaret Bent, « Johannes de Lymburgia », *The New Grove Dictionary*, vol.13, pp.142-143. Un laps de temps surprenant sépare effectivement les mentions de ce Lymburgia, bénéficiaire à Saint-Jean, des œuvres attribuées à Lymburgia ; une situation identique à celle de Sarto. Ceci dit, Lymburgia devient chanoine et « succentor » à Saint-Jean en 1408 et conserve ces titres jusqu'en 1431. Qu'il quitte alors la principauté de Liège pour l'Italie n'aurait rien d'incohérent.

²⁵ Di Bacco & Nadas, « Verso uno 'stile internazionale' », pp.32-33. Les cas de prénom identique pour deux frères restent exceptionnels. En général, un fils prend le prénom d'un frère si ce dernier décède. Ce n'est pas le cas avec les Ciconia de Liège.

malgré tout troublante. Un scénario envisageable serait que les deux frères disposaient d'avantages distincts : l'un était chanoine et a subi, car il résidait à Liège au moment des troubles entre urbanistes et clémentins, les vindictes de Jean de Bavière en 1408 ; l'autre, installé depuis longtemps en Italie, profite d'avantages liés à ses origines liégeoises parmi lesquels figure en bonne place la jouissance d'une maison claustrale dont les revenus n'étaient pas négligeables. Cela justifierait les sanctions de Jean de Bavière : s'attaquer ouvertement à un compositeur qui a clairement manifesté, comme nous allons le voir, son allégeance au pape de Rome, sous prétexte qu'il est du clan avignonnais est une erreur diplomatique telle qu'elle ne peut être aisément concevable.

ROME

Nulle trace d'une activité musicale d'un Johannes Ciconia jusqu'au moment où on le retrouve à l'extrême fin du XIV^e siècle dans le nord de l'Italie. Pourtant ce nom figure dans un document qui laisse penser que c'est en Italie et plus précisément à Rome que, dès la fin des années 1380 ou le début des années 1390, le musicien s'était installé. Ce document, une lettre de Boniface IX datée du 27 avril 1391, a été récemment analysée en détail par Giuliano Di Bacco et John Nadas. Elle mérite cependant d'être reproduite ici et scrutée une fois encore.

Bonifatius etc. Dilecto filio Iohanni Cyconia clerico leodiensi, Salutem etc. Laudabilia probitatis et virtutum merita super quibus apud nos fidedigno commendaris testimonio, nos inducunt ut te specialibus favoribus prosequamur. Sane petitio pro parte tua nobis nuper exhibita continebat quod olim tecum super defectu natalium quem pateris de presbiterio genitus et soluta, ut eo non obstante ad omnes etiam sacros ordines promoveri et beneficium ecclesiasticum, etiam si curam haberet animarum, obtinere posses, fuit auctoritate apostolica dispensatum. Post quam quidem dispensationem te fecisti clericali caractere insigniri ac tibi de canonicatu sub expectatione prebende ecclesie Sancte Crucis leodiensis eadem auctoritate obtinuisti provideri. Nos igitur volentes te qui, ut asseris, clericus capelle ac domesticus continuus commensalis venerabilis fratris nostris Philippi Episcopi Ostiensis

existis, premissorum inclinati, tecum ut duo alia beneficia ecclesiastica se invicem compacientia, si tibi alias canonice conferantur vel assumaris ad illa, etiam si aliquod illorum curatum, et in ecclesia vel ecclesiis in qua vel quibus genitor tuus beneficiatus existat vel fuerit, libere recipere et una cum predictis canonicatu et prebenda licite retinere illaque simul vel successive, totiens quotiens tibi placuerit ex causa permutationis vel alias simpliciter dimictere, et loco dimissi vel dimissorum aliud vel alia, simile vel dissimile aut similia vel [dis]similia, beneficium seu beneficia, ecclesiasticum seu ecclesiastica invicem compatibilia, recipere te retinere libere et licite valeas, defectu predicto nec non, Pictavensis concilii et quibuscumque aliis constitutionibus apostolicis ac statutis et consuetudinibus ecclesiarum in quibus huiusmodi beneficia forsitan fuerint, contrariis, iuramento, confirmatione apostolica vel quacumque firmitate alia roboratis nequaquam obstantibus, de specialis dono gratie dispensamus. Tibi nichilominus de ulterioris dono gratie concedentes, quod in quibuscumque gratiis per te a sede apostolica de cetero impetrandis, nulla de defectu predicto tenearis facere mencionem. Nulli ergo etc. nostre dispensationis et concessionis infringere etc. Si quis autem etc. Datum Rome apud Sanctum Petrum, quinto kalendas maii, anno secundo. N. XX. De Ben.to.²⁶

La lettre de Boniface a un double objet : dispenser Ciconia de mentionner sa naissance naturelle et l'autoriser à cumuler des bénéfices y compris dans l'église où son père en possède déjà un. Il n'y a là rien de vraiment exceptionnel. Il convient cependant de l'évaluer à sa juste valeur. La tentation est forte de voir dans la gigantesque collection d'actes émis durant le Grand Schisme, la réponse à toutes les questions que l'on peut se poser sur cette période particulièrement troublée. Durant ces années, le cumul des bénéfices étant devenu un état de fait, de nombreux religieux se sont lancés à la chasse aux prébendes. Cette situation s'aggrave encore du fait du Schisme. Toutefois, comme les ressources de l'Église ne sont pas inépuisables, pour conserver leurs fidèles, les papes recourent très souvent au système des réserves qui leur permet de promettre un bénéfice non encore vacant. Ces

²⁶ Ce document est intégralement reproduit dans Di Bacco & Nadas, « Verso uno 'stile internazionale' », pp.13-14.

expectatives se prolongent, et il n'est pas rare de voir des clercs attendre toute leur vie la jouissance d'une prébende promise depuis longtemps²⁷. Ces promesses sont particulièrement nombreuses au début des différents pontificats ; après quelques années, les demandes s'espacent progressivement pour reprendre de plus belle à l'avènement d'un nouveau pape.

Il convient également de rappeler qu'une provision pontificale de bénéfices n'entraîne pas nécessairement la possession de ce bénéfice²⁸. De plus, pendant le Schisme, les souverains pontifes manifestent par l'octroi ou la privation d'un bénéfice leur prétendue autorité sur des régions gagnées à l'obédience de l'adversaire. Ainsi à Liège, Clément VII confère de nombreux canonicats dans le chapitre cathédrale de Saint-Lambert, mais l'on peut difficilement imaginer les bénéficiaires se présenter, munis de leurs lettres avignonaises, devant les chanoines de Saint-Lambert, d'obédience urbaniste. L'inverse est également vrai pour la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste, d'obédience résolument clémentiste²⁹.

Ces précautions permettent, en quelque sorte, d'expliquer non seulement l'existence même de cette lettre, mais aussi son sens : il n'y aurait rien de bien particulier à voir un Johannes Ciconia recevoir du pape une promesse de prébende dans un chapitre où siège déjà son père. En revanche, il n'existe aucun document

²⁷ F. Baix, « De la valeur historique des actes pontificaux de la collation des bénéfices », *Hommage à dom Ursmer Berlière*, Bruxelles, 1931, pp.57-66.

²⁸ Ainsi en est-il sans doute du canonicat « sub expectatione prebende » à Sainte-Croix. Le nom de Ciconia ne figure visiblement pas dans les documents issus de la collégiale. Voir Béatrice Leduc, « La collégiale de Sainte-Croix à Liège au Moyen Âge », Mémoire, Université de Liège, 1981. Le statut des chanoines de Sainte-Croix est fixé par des règlements relativement stricts dont Boniface pouvait ne pas avoir eu connaissance, mais auxquels Ciconia n'aurait pu échapper. Puisqu'il n'est pas d'origine aristocratique, il lui fallait avoir poursuivi des études et obtenu un grade universitaire. Ensuite, il aurait été contraint à résider deux ans à Sainte-Croix.

²⁹ L'on pourrait ainsi lire l'autorisation de posséder un canonicat à Saint-Jean comme une promesse toute stratégique de Boniface.

attestant d'une façon ou d'une autre de la réalité effective de cette prébende. Si un Johannes Ciconia est chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste en 1408, trois ans vraisemblablement après la mort de Johannes père, il s'agit non pas du compositeur, mais d'un parent (frère ou cousin), comme il a été mentionné plus haut. Le blanc seing de Boniface expliquerait, en revanche, la jouissance par Ciconia le compositeur de la maison claustrale qui avait appartenu jusqu'en 1405 à son père ; jouissance qui semble lui avoir été accordée sans difficulté.

For heureusement, la lettre de Boniface ne fait pas que compliquer toute tentative biographique. Elle révèle plusieurs éléments d'importance : d'abord que Johannes est autorisé à revêtir l'habit ecclésiastique, ensuite qu'il évolue dans l'entourage d'un cardinal, et pas n'importe lequel, puisqu'il s'agit de Philippe d'Alençon. Ciconia est qualifié de « clericus capelle » du cardinal ; un titre qui peut suggérer qu'il y exerçait des fonctions de musicien.

Di Bacco et Nadas ne parviennent cependant pas à expliquer la façon dont Johannes Ciconia est entré dans l'entourage de ce cardinal célèbre. Certes, Alençon a abondamment voyagé, et notamment à l'extrême fin du règne d'Urbain VI, dans les Pays-Bas, la principauté de Liège et le Saint-Empire. À la fin des années 1380, il a pu s'arrêter à Liège, entendre, accidentellement, un jeune chanteur qui était « duodenus » à Saint-Jean depuis 1385 et l'emporter dans sa suite. Et puisque ce jeune musicien était de mauvaise naissance mais de merveilleuse inspiration, sans doute lui a-t-il promis d'intercéder en sa faveur auprès du pape pour qu'il puisse bénéficier de prébendes à la hauteur de ses talents. L'histoire est séduisante, mais repose sur bien des hypothèses. Si Philippe d'Alençon peut entendre Ciconia à Saint-Jean, c'est donc que celui-ci est encore « duodenus ». Il n'aurait dès lors pas plus de quinze ans en 1389 : sa naissance se situerait donc vers 1384-1385. L'on sait que Alençon s'entourait de chanteurs, et pas des moindres³⁰. Mais s'entourait-il

³⁰ Di Bacco et Nadas (« The Papal chapel », p.55) citent Guillelmus de Hildernisse, Johannes Sapiens, angelus de

de ces jeunes chanteurs ou de chanteurs confirmés ayant passé l'âge de la mue. Dans ce cas, alors, Philippe d'Alençon a pu entendre à Liège lors d'un de ses passages un jeune homme né au début des années 1370, âgé d'une vingtaine d'années et occupant une fonction plus ou moins officielle dans une église ou une collégiale. Un jeune homme qui après avoir mué aurait poursuivi des études afin d'obtenir un poste. Cette hypothèse sera reprise plus loin.

Johannes Ciconia aurait résidé plusieurs années à Rome. Des années, car il semble que le compositeur a profité de certains événements pour écrire l'une ou l'autre œuvre de circonstance, comme le *Gloria Suscipe Trinitas* dont le texte évoquerait les efforts de Philippe d'Alençon pour mettre fin au schisme en 1396-1397 ou encore le motet *O virum omnimoda / O lux et decus / O beate Nicholæ* lié à des personnages de la curie romaine.

Le motet *O virum omnimoda* serait donc la première composition datable de Johannes Ciconia. La destination la plus évidente du motet est, clairement, la célébration de Nicolas de Trani : « O lux et decus tranensium Nicholæ peregrine » (« Ô lumière et perle des Tranensiens, ô pèlerin Nicolas »). Si, dans un premier temps, il a semblé difficile d'imaginer des liens entre Ciconia et la cité de Trani où l'on a pu célébrer le tricentenaire de la mort du saint en 1394, la présence du compositeur dans l'orbite du cardinal Philippe d'Alençon ouvre des pistes³¹ : la célébration du tricentenaire correspond avec la nomination d'un nouvel évêque de Trani, Jacobus Cubellus, « scriptor » de Boniface, également évoquée dans le texte (« Quem dominus Tranensibus patroni pie concessit »).

Le motet, plus que tout autre genre, a été le lieu de démonstration des deux manières de composer³². Il y

Macerata et Guillelmus Clari qui seront membres de la chapelle de Boniface.

³¹ Di Bacco & Nadas, « Verso uno 'stile internazionale' », pp.31-32.

³² La plus probante démonstration est celle de Margaret Bent : « The fourteenth-century Italian motet », *L'Ars nova italiana del trecento VI*, Certaldo, Polis, 1992, pp.85-125. Pour une classification des motets du XV^e siècle, voir également Julie

a, au moment où Ciconia semble débiter son activité de compositeur, des motets résolument français et des motets résolument italiens. Malgré des caractéristiques communes tels la texture à trois voix, la polytextualité des voix supérieures, les changements rythmiques comme marqueurs formels, les différences abondent et touchent tant les principes structurels que des détails d'écriture ou des procédures de composition³³. En général, les pièces italiennes sont articulées autour de deux voix supérieures auxquelles est ajoutée une voix de Tenor qui joue un rôle de soutien harmonique. Ce modèle de construction trouve son origine dans des pratiques spécifiquement italiennes, comme l'absence de structures isorythmiques, la prédilection pour les textures à deux voix supérieures et une voix de Tenor à l'octave inférieure, le recours rare au plain-chant. Par ailleurs, des liens semblent évidents entre le motet italien de la fin du XIV^e siècle et la *caccia*, un genre qui suppose une organisation spécifique du matériau musical (la composition de la voix la plus aiguë, vers la voix la plus grave) et des figures rythmiques aisément identifiables (et non une structuration autour du principe de l'isorythmie)³⁴. Le motet *O virum omnimoda* présente les caractéristiques plus spécifiquement italiennes, malgré la présence de textes différents pour chacune des parties³⁵ : de construction

Cumming, *Motet in the Age of Dufay*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

³³ Le motet français était connu en Italie et vice versa. Voir Andrew Wathey, « The motets of Philippe de Vitry and the fourteenth-century Renaissance », *Early Music History*, 12 (1993), pp.119-150.

³⁴ Sur la tradition de la *caccia*, voir Virginia Newes, « *Chace, caccia, fuga* : the convergence of French and Italian traditions », *Musica Disciplina*, 41 (1987), pp.27-57.

³⁵ Le contratenor qui figure dans le I-Bc15 n'est pas l'œuvre du compositeur. C'est le cas de quatre autres motets. Seul le contratenor du motet *Petrum Marcellum* semble appartenir au contrepoint originel. Voir Margaret Bent, « A contemporary perception of early fifteenth-century style : Bologna Q15 as a document of scribal editorial initiative », *Musica Disciplina*, 41 (1987), pp.183-201. Sur l'importance d'une réflexion détaillée concernant les parties de Contratenor, voir la contribution de Pedro Memelsdorff dans le présent volume.

non-isorythmique, les trois voix s'articulent distinctement autour de deux voix supérieures fonctionnant sur le principe de la *caccia*, et d'une voix de Tenor, jouant son rôle habituel de soutien harmonique à l'octave inférieure. Par ses procédés d'écriture, le motet *O virum omnimoda* ressemble à une autre pièce non-isorythmique également conservée dans le manuscrit Q15 de Bologne : *O felix templum jubila*³⁶. Ce motet a pu être associé avec l'élévation au rang d'évêque de Padoue de Stefano Carrara en 1402, faisant donc de cette œuvre, le deuxième motet datable du compositeur.

CHRONOLOGIQUE DES MOTETS DE JOHANNES CICONIA

Titre	Thématique	Constructio n	Datation
1. <i>Ovirum omnimoda</i>	Saint Nicolas de Trani	Non-isorythmique	1394
2. <i>O felix templum jubila</i>	Stefano Carrara	Non-isorythmique	1402
3. <i>Padu... serenans</i> [?]	Andrea Carrara	Isorythmique	1402
4. <i>Venecie, mundi splendor</i>	Doge Michele Steno	Non-isorythmique	1406
5. <i>Albane, misse celitus</i>	Albanus Michele	Isorythmique	1406
6. <i>Petrum Marcello Venetum</i>	Pietro Marcello	Isorythmique	1409
7. <i>O Padua, sidus preclarum</i>	Padoue	Non-isorythmique	après 1401 (?)
8. <i>Doctorum principem</i>	Francesco Zabarella	Isorythmique	après 1401 (?)
9. <i>Ut te per omnes celitus</i>	Zabarella-St.François d'Assise	Isorythmique	après 1401 (?)
10. <i>O proles Hispanie</i>	Saint Antoine de Padoue	Isorythmique	après 1401 (?)

Si le motet *O virum omnimoda* peut, sur l'hypothèse de connexions romaines, mais aussi de tournures stylistiques être daté des années 1390 (ou plus justement peut-être, s'inscrire dans la manière d'écrire les motets qu'illustre Ciconia dans un premier temps), le Gloria *Suscipe, Trinitas* l'est en mettant en correspondance le sens du texte et les sources dans

³⁶ La différence la plus marquante est que le motet *O felix templum jubila* ne possède qu'un seul texte pour les voix supérieures. Pour une analyse de techniques d'écriture des motets de Ciconia, voir la contribution de Jane Alden dans le présent volume.

lesquelles cette pièce figure. L'allusion à la Trinité a d'abord incité les musicologues à associer ce Gloria au Concile de Pise (1409) qui déboucha sur l'élection d'un troisième pape. Le trope ne mentionne, ni même ne fait allusion à ce troisième pape, Alexandre V, ou à Jean XXIII dont l'élection intervint plus tard durant cette même année 1409. Di Bacco et Nadas ont suggéré une autre interprétation³⁷ : le trope serait une sorte d'hommage aux efforts menés par Philippe d'Alençon en vue d'une réunification de la papauté durant les années 1390. Ciconia aurait donc composé ce Gloria alors qu'il résidait à Rome et évoluait dans l'entourage du cardinal. Une hypothèse renforcée par la présence du Gloria dans le manuscrit Grotteferrata 197, témoin de l'activité musicale romaine de la dernière décennie du XIV^e siècle.

Di Bacco et Nadas ont également suggéré une autre piste possible, sans toutefois la retenir, ni en chercher les liens avec Liège : celle du jubilé de 1390. Boniface IX, à peine élu, décide d'une année jubilaire à Rome en 1390 afin d'obtenir l'extinction du schisme et autorise, pour l'année suivante, la publication du jubilé au pays de Liège. Cette célébration jubilaire est confiée à Guillaume della Vigna, évêque d'Ancône. Un véritable bataillon de pénitenciers siège dans l'église Sainte-Croix de Liège pour y recevoir les confessions des fidèles. Deux fois par jour, l'évêque d'Ancône y donne la bénédiction apostolique avec indulgences. Le 12 janvier 1392, ce même prélat, assisté de deux évêques, célèbre une messe à Saint-Lambert pour rétablir l'Union³⁸. Ceci ne signifie pas nécessairement que Ciconia a composé ce Gloria à Liège pour célébrer le jubilé. Il n'est cependant pas inutile de souligner un certain nombre de coïncidences. En 1391, Ciconia reçoit de Boniface une promesse de prébende à Sainte-Croix. Il est certes déjà un familier du cardinal Philippe d'Alençon. Néanmoins, au jeu de la recherche à la contextualisation d'une

³⁷ Di Bacco & Nadas, « The Papal chapels », pp.70-77.

³⁸ Voir *La Chronique liégeoise de 1402*, éd. E. Bacha, Bruxelles, 1910,

œuvre musicale, l'année 1391 à Sainte-Croix pourrait ne pas être négligeable³⁹.

Mais, en 1391, Johannes Ciconia dispose-t-il des moyens de composer un Gloria comme le *Suscipe, Trinitas* ? Certainement presque autant que quatre ou cinq ans plus tard. Ce Gloria revête-t-il des particularités musicales suffisantes pour le localiser dans les milieux musicaux romains ? Sa présence dans des sources que l'on peut indéniablement rapprocher des pratiques musicales de Rome ne signifie pas obligatoirement que l'œuvre y a été conçue, ni même n'interdit de dater cette section de messe du séjour padouan ou encore des premières années à Liège.

Malheureusement, Philippe d'Alençon, le protecteur du jeune musicien, meurt en 1397. On ignore si entre 1391, date du seul document permettant d'associer Ciconia au cardinal, et 1397, le compositeur a demeuré à Rome. Un séjour prolongé dans la cité autorise à imaginer le jeune musicien nordique fréquentant certes ses compatriotes exerçant leur talent à la chapelle papale ou dans l'entourage d'un cardinal protecteur des arts, mais surtout entrant en relation avec une figure marquante de la musique italienne de la dernière décennie du XIV^e siècle, Antonio Zacara da Teramo⁴⁰. Tenter de recréer le tissu de relations « musicales » de Ciconia, bien que hasardeux, est néanmoins une piste non négligeable qui a été exploitée pour mesurer à sa juste dimension la profonde appropriation de la culture

³⁹ Pour Di Bacco & Nadas (« Verso uno 'stile internazionale' », p.18), Philippe d'Alençon, en mission dans le Saint-Empire et les Pays-Bas du Sud, ne rentre pas à Rome immédiatement après l'annonce du décès d'Urbain VI et l'élection de Boniface IX (2 novembre 1389). Ce ne serait qu'en décembre 1391 qu'Alençon, alors vraisemblablement dans le diocèse de Liège, serait retourné à Rome.

⁴⁰ Voir Agostino Ziino, « Magister antonius dictus Zacharias de Teramo : alcune date e molte ipotesi », *Rivista italiana di musicologia*, 14 (1979), pp.311-348 et John Nadas, « Further notes on Magister Antonius dictus Zacharias de Teramo », *Studi musicali*, 15 (1986), pp.167-182. *Deduto sey* qui était jusqu'à récemment parfois attribué à Ciconia l'est à présent, et sur des bases solides, à Zacaro. Voir Maria Caraci Vela, « Una nuova attribuzione a Zacara da un trattato musicale del primo Quattrocento », *Acta Musicologica*, LXIX (1997), pp. 1XX-1XX.

italienne du Trecento finissant par un compositeur formé de l'autre côté des Alpes⁴¹.

PAVIE

Si l'on admet donc que Ciconia vit à Rome dans l'entourage du cardinal d'Alençon, qu'aucun document n'y signale sa présence après 1397, l'on en vient immanquablement à l'imaginer de nouveau sur les routes. Des routes qui le mèneront très certainement à Padoue où son nom apparaît pour la première fois en juillet 1401. Quatre années de pérégrinations donc, mais, visiblement pas d'inactivité.

Le codex Mancini (ou codex Lucca) conserve neuf œuvres de Ciconia parmi lesquelles sept sont uniques. De ces pièces, le madrigal *Una panthera in compagnia de Marte* avait laissé imaginer que Ciconia s'était établi à Lucques. Une lecture plus attentive du texte et une analyse codicologique minutieuse du codex Mancini ont rendu cette hypothèse caduque⁴². Le manuscrit révélerait d'irréfutables preuves de sa compilation dans l'orbite de la cour de Giangaleazzo Visconti à Pavie, cette cour où, pour reprendre les paroles d'Eustache Deschamps, « il fait très beau démourer ». Toutefois, hormis la présence de ces œuvres dans le manuscrit, rien ne permet d'affirmer que Ciconia s'est installé à Pavie.

Pourtant l'occasion pour laquelle Ciconia compose *Una panthera* pourrait témoigner de son activité à Pavie. Lazzaro Guinigi, représentant légitime de la famille gouvernant Lucques d'une main de fer, rend visite à Giangaleazzo en mai et juin 1399 afin d'entériner un accord d'alliance militaire. Le texte

⁴¹ C'est particulièrement le cas avec la « ballate » *O rosa bella*. Sur la musique profane de Ciconia, voir la contribution de David Fallows dans le présent volume, pp.XXX-XX. Sur la « ballate », voir également Don Harran, « New variations on *O rosa bella*, now with a Jewish *ricercare* », *Studi Musicali*, XXVII/2 (1998), pp.241-286. L'œuvre date vraisemblablement du séjour padouan du compositeur. Voir plus loin.

⁴² *The Lucca Codex (Codice Mancini)*, éd. John Nadas & Agostino Ziino, Lucca, Libreria italiana musicale, 1990, « Introduction ».

d'*Una panthera* prend sens lorsqu'il est mis en relation, ainsi que l'ont démontré Nadas et Ziino, avec cet événement politique. Ciconia n'aurait donc pas vécu à Lucques. En revanche, Pavie a pu être une étape sur la route qui allait le mener à Padoue.

Et Pavie aurait pu être plus qu'une étape ainsi que l'a proposé Reinhard Strohm⁴³. Dans la production de musique profane de Ciconia, plusieurs œuvres suggèrent que le compositeur a été mêlé de près à une cour où les techniques d'écriture alors prisées par les représentants de l'*ars subtilior* français étaient connues et pratiquées. Il est invraisemblable que Ciconia ait composé *Le ray au soleil* durant ses premières années à Liège, et peu probable qu'il en ait eu l'idée lors de son séjour à Rome ; ceci n'étant encore qu'une suggestion fort hypothétique tant les tentatives de datation des œuvres sur base de critères stylistiques restent fragiles. De la même veine, une pièce comme *Sus une fontayne*, révèle un musicien au fait des techniques d'écriture propres à un milieu où entraient intensément en contact culture française et culture italienne⁴⁴.

ILLUSTRATION PLEINE PAGE : PAVIE AU 14^e SIECLE

Le cas de *Sus une fontayne* est particulièrement intéressant à cet égard. Yolanda Plumley, sans tenter de dater l'œuvre, émet l'hypothèse que Ciconia s'y montre un adepte de jeux de citations ; jeux qui appartiennent à la culture musicale française du XIV^e siècle⁴⁵. Ciconia n'arrive certainement pas à Pavie, ni même quelques années auparavant à Rome, sans une certaine culture littéraire et musicale. Qu'il l'aie acquise durant ses années de formation à Liège reste impossible à démontrer : des milieux intellectuels

⁴³ Reinhard Strohm, « Filippotto da Caserta, ovvero i Francesi in Lombardia », *In Cantu et in Sermonem, for Nino Pirrotta on his 80th birthday*, Florence, Olschki, 1989, pp.65-74..

⁴⁴ Voir la contribution de Galliano Ciliberti au présente volume, pp.XXX-XXX, et Anne Stone, « A singer at the fountain : homage and irony in Ciconia's 'Sus une fontaine' », *Music & Letters*, 82/3 (2001), pp.361-390.

⁴⁵ Voir la contribution de Yolanda Plumley dans le présent volume.

liégeois de la seconde moitié du XIV^e siècle, l'on possède principalement des textes relatifs à des questions nettement moins ludiques ; Liège est avant tout un centre de réflexion théologique. Néanmoins, de nombreux membres du chapitre de la cathédrale Saint-Lambert, mais d'églises collégiales aussi, ont été formés à Paris, y ayant parfois même joui d'une certaine renommée dans les milieux universitaires. Qu'ils aient ramené avec eux des témoignages des pratiques littéraires et musicales de leur séjour à Paris n'est pas avéré par des documents. Qu'ils ne l'aient pas fait paraîtrait pour le moins étrange⁴⁶.

Comme il le sera évoqué lorsque nous aborderons la contribution de Johannes Ciconia à l'histoire de la théorie, mais comme il l'a déjà été mentionné à propos de la prébende en expectative qui lui est accordée à Sainte-Croix, Ciconia peut avoir poursuivi des études, une fois dépassé l'âge d'être un « duodenus », et ces études purent lui donner l'occasion d'entrer en contact avec les essais poétiques de ses prédécesseurs directs. Les difficultés apparaissent lorsqu'un virelai comme *Sus une fontayne* est comparé aux autres pièces sur texte français : le virelai *Aller m'enveus*, le canon *Le ray du soleyl* ou le rondeau *Ave vergene*⁴⁷. Les similarités disparaissent rapidement derrière des différences notoires, tant dans le choix du texte et de la forme poétique, que des tournures musicales. Ces disparités pourraient être expliquées par une propension forte chez Ciconia, mais aussi chez certains de ses contemporains tel Zacara, à l'expérimentation.

Ciconia écrit des pièces sur des textes français qui le révèlent un fin connaisseur des pratiques musicales du royaume. S'il est alors en Italie, la cour des Visconti s'avère être un lieu propice, mais non indispensable, à l'épanouissement d'une sensibilité qui réunirait culture italienne et culture française. Plusieurs œuvres de Ciconia figurent, par ailleurs,

⁴⁶ Au début du XIV^e siècle, Jacobus Leodiensis était revenu de Paris pour s'installer à l'abbaye Saint-Jacques la tête pleine de souvenirs de son séjour parisien, et il n'existe aucun témoignage liégeois d'œuvres dont il discute le style.

⁴⁷ Sur l'attribution de cette pièce, voir la contribution de Fallows au présent volume.

dans le Codex Rossi, source emblématique du mécénat musical de la cour de Pavie. Mais la présence de Ciconia à Pavie cadre difficilement avec ce que l'on sait de ses relations à venir – celles qui le lieront à Padoue – et de son passé romain – ses liens avec Boniface IX et Philippe d'Alençon. Les contacts étroits entre la cour royale française et les Visconti, alors même que Philippe d'Alençon est pratiquement considéré comme un traître par certains de ses compatriotes, leur soutien au clan clémentiste, alors que Ciconia évolue dans l'orbite romaine sont difficilement conciliables avec la présence du compositeur à la cour de Pavie.

PADOUE

Un document mentionnant la présence de Ciconia à Padoue est daté de 1401. L'archiprêtre Francesco Zabarella lui accorde un bénéfice à San Biagio de Roncaglia, dans les environs de Padoue. C'est là la première trace concrète d'une relation entre ces deux personnalités. Elle ne cessera qu'avec le départ de Zabarella pour Florence⁴⁸. Ce bénéfice devait permettre à Ciconia d'intégrer, dès 1402, le chapitre de la cathédrale de Padoue. Effectivement, en 1403, le compositeur est cité comme « custos » et « cantor » de la même cathédrale. Si la fonction de « custos » a du être remplie de façon symbolique⁴⁹, celle de « cantor » le fut de façon concrète⁵⁰. Néanmoins, Ciconia ne put jamais occuper un rang bien élevé dans la hiérarchie du

⁴⁸ Annette Kreutziger-Herr analyse abondamment les liens entre Ciconia et la tradition humaniste padouanne dans *Johannes Ciconia (ca.1370-1412)*, Hambourg, Karl Diter Wagner, 1991 (*Hamburger Beiträge zur Musikwissenschaft*, 39). Anne Hallmark scrute la relation entre le compositeur et Zabarella dans « *Protector, imo versus pater: Francesco Zabarella's patronage of Johannes Ciconia* », *Music in Renaissance cities and courts. Studies in honor of Lewis Lockwood*, Warren, Harmonie Park Press, 1997, pp.153-168.

⁴⁹ On imagine mal Ciconia chargé de sonner les cloches, d'ouvrir et fermer les portes, etc. Des charges qu'il du certainement déléguer.

⁵⁰ Anne Hallmark signale la présence simultanée de plusieurs cantors à la cathédrale. Voir « *Gratiosus, Ciconia, and other musicians at Padua Cathedral: some footnotes to present knowledge* », *L'Ars Nova Italiana del Trecento*, 6 (1984), pp. 69-84.

chapitre : priorité absolue était donnée aux aristocrates d'origine padouane ou, après 1405, vénitienne. Il n'empêche : Ciconia est le premier musicien étranger à devenir membre du chapitre de la cathédrale Saint-XXXX⁵¹.

ILLUSTRATION PLEINE PAGE PADOUE AU 15^e SIECLE

Proche de Zabarella, Ciconia n'en a pas moins aussi célébré la famille Carrara, sans apparemment occuper de fonction officielle au sein de la cour. Si comme le suggère Anne Hallmark, Ciconia a composé une pièce pour commémorer la mort de Francesco Carrara il Vecchio en 1396, l'on pourrait supposer que, dès ces années, le musicien est en contact d'une façon ou d'une autre avec Padoue⁵². Et c'est sans doute grâce aux liens qui existent entre Philippe d'Alençon et la famille Carrara que le musicien attire sur lui la protection de Zabarella. Mais tout cela n'est encore que conjectures⁵³. Les archives padouanes n'ont visiblement pas conservé des traces nombreuses de l'activité de Ciconia, et il n'en est aucune antérieure à 1401.

Ciconia n'a pas connu Padoue sous les meilleurs cieux. La ville universitaire subit des crises successives. Elle doit même faire face, durant l'été 1405, à une épidémie particulièrement ravageuse. La fréquentation de la faculté de droit où enseigne Zabarella chute radicalement dans les mêmes années. Bref, il ne fait pas vraiment bon vivre à Padoue. Et ce

⁵¹ Anne Hallmark, « Some evidence of French influence in Northern Italy, c.1400 », *Studies in the performance of late Medieval music*, éd. Stanley Boorman, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, pp.193-225.

⁵² *Con lagreme bagnadome* a pu être composée soit pour la mort de Francesco il Vecchio en 1393, soit pour la mort de Francesco il Novello en 1406. Anne Hallmark (« *Protector* », p.164) penche pour la première solution sur base des relations tendues entre Zabarello et il Novello et des bonnes relations entre Philippe d'Alençon et il Vecchio.

⁵³ Et remet aussi en cause le séjour à Pavie dans la mesure où les Visconti et les Carrara ne sont pas vraiment en bons termes durant ces années-là.

n'est que vers 1409 que la cité reprend des allures de centre universitaire vivant⁵⁴.

Malgré ce climat peu propice, des traces de l'activité musicale de Ciconia, il en existe, suffisamment pour confirmer l'implication du compositeur dans des événements importants de Padoue ou de Venise, et démontrer l'existence de liens avec quelques personnalités de premier plan (voir le tableau X pour thématique des motets et le tableau Y pour la thématique des œuvres profanes). S'il est raisonnable de penser que les œuvres sur des textes en français datent des années 1390, les pièces sur texte italien appartiennent plutôt, mais pas exclusivement, à la première décennie du XV^e siècle. Ainsi, Ciconia a-t-il pu se lier d'amitié avec Leonardo Giustinian lorsque ce dernier poursuit ses études, vers 1406, à l'université de Padoue⁵⁵.

TABLEAU Y : ŒUVRES PROFANES ET LEUR THEMATIQUE

Con lagreme bagnadome	Francesco Carrara, il Vecchio ou il Novello
Per quella strada lactea	Carrara
Le ray au soleil	Giangaleazzo Visconti
Gli atti col dançar	Zabarella ou Carrara

Durant sa résidence à Padoue, Ciconia ne fait pas que composer. Il se lance également dans une entreprise neuve : la rédaction de deux traités théoriques. Le premier, la *Nova Musica*, daterait de 1408, tandis que le second, le *De proportionibus*, aurait été écrit en 1411⁵⁶. Ces deux traités ont intrigué les musicologues.

⁵⁴ Benjamin Kohl, *Padua under the Carrara, 1318-1405*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1998.

⁵⁵ David Fallows, « Leonardo Giustionian and Quanttrocento polyphonic song », *L'edizione critica tra testo musicale e testo letterario*, éd. Renato Borghi et Pietro Zappalà, Lucques, Libreria Musicale Italiana, 1995, pp.247-260. Voir également la contribution du même auteur dans le présent volume.

⁵⁶ Voir l'introduction d'Oliver Ellsworth à son édition et traduction anglaise des deux traités (note 2). Le *De proportionibus* est précisément daté de décembre 1411 et dédié

Pourquoi le compositeur dont la réputation n'était plus à faire commet-il un acte théorique ? Comment interpréter ces deux textes non seulement par rapport à son activité visiblement novatrice de compositeur, mais aussi par rapport à la tradition théorique du XIV^e siècle ? Les réponses à ces questions ont souvent débouché sur un constat négatif : les traités de Ciconia n'ont guère d'intérêt. C'est ce que soutenait Suzanne Clercx et, à sa suite, de nombreux musicologues. Or ce constat semble paradoxal. Comment un compositeur comme Ciconia aurait intitulé un premier acte théorique *Nova Musica* s'il n'avait pas eu conscience de provoquer une avancée dans ce domaine ? Comment ce musicien installé dans un centre intellectuel actif aurait-il pu paraître profondément conservateur alors même que le milieu universitaire padouan est, durant cette première décennie du XV^e siècle, à l'avant-garde de la pensée philosophique et scientifique⁵⁷ ?

La finalité des traités de Ciconia est de définir un « degré immanent », un « premier agent » et une « fin dernière »⁵⁸. En d'autres termes, elle consiste à poser le problème de la nature esthétique. De là, ce chapitre aussi rare que surprenant sur la « beauté musicale ». Pour parvenir à ses fins, Ciconia recourt à une démonstration « par la cause » et « par l'effet », rattachant ostensiblement l'acte théorique musical aux arts du *trivium* et à la rhétorique en particulier. Cependant, Ciconia ancre ses propos dans une démarche qui relève également, et de façon non conflictuelle, des arts du *quadrivium*. Rien ne témoigne mieux de cette préoccupation que ses propos sur les proportions dont il mesure l'importance puisqu'il leur consacre tout un deuxième traité, le *De proportionibus*.

au chanteur Giovanni Gasparo de Castelvomberto, chanoine de Vicence et « preclarus cantor ».

⁵⁷ Sur l'ambiance intellectuelle de Padoue et ses relations avec la musique, voir Margaret Bent, « Music and the early Veneto humanists », *Proceedings of the British Academy*, 101 (1998), pp.101-130.

⁵⁸ Marc André a offert une excellente contextualisation de l'acte théorique de Ciconia dans « Johannes Ciconia, théoricien », *Revue de la Société liégeoise de musicologie*, 4 (1996), pp.23-40.

Si ces deux traités interpellent le lecteur, c'est d'abord par leurs sources. Il y a celles qui sont visibles (Boèce, surtout). Ensuite, il y a celles qui sont tues parce qu'elles semblent relever d'un apprentissage général. Ciconia rédige deux traités inhabituels, qui présentent des problématiques générales et particulières, sans intention pédagogique, mais sur un mode qui évoque un traité autrefois attribué à Biagio Pelacani de Parme et conservé à Paris, le « *Questiones de musica* » (F-BnF, ms.lat.7372). Or Biagio, qui a étudié à Paris dans les années 1370, enseigne à Pavie et à Padoue⁵⁹. Au même moment, également à Padoue, Prosdocimo de Beldemandis rédige sa *Brevis summula proportionibus*⁶⁰. Les liens qui unissent Biagio Pelacani, Ciconia et Prosdocimus seraient à explorer en profondeur afin de mieux cerner les intentions théoriques du compositeur, mais aussi afin de révéler les relations que le compositeur entretenait avec les cercles universitaires padouans⁶¹.

Sans doute est-ce la voie de Blaise de Parme qui pourrait s'avérer la plus prometteuse, même si on ne lui attribue plus aujourd'hui de texte sur la musique. La carrière de Blaise de Parme nous ramène à la fois dans l'orbite des Carrara et dans celle des Visconti, mais aussi dans les milieux intellectuels parisiens. En effet, après sa formation à l'université de Pavie, le jeune diplômé se rend à Paris, à l'instar de ses prédécesseurs tels Pierre d'Abano ou Marsile de Padoue. Il ne séjourne pas très longtemps en France. De 1378 à 1384, il enseigne à Bologne. Il est ensuite appelé à

⁵⁹ Graziella Federici Vescovini, *Astrologia e scienza. La crisi dell'aristotelismo latino sul cadere del Trecento e Biagio Pelacani da Parma*, Florence, Vallecchi, 1979. Sur le traité de musique et ses difficultés d'attribution, Cecilia Panti, « Una fonte della *Declaratio musicæ disciplinæ* di Ugolino da Orvieto : quattro anonime *Questiones* della tarda scolastica », *Rivista italiana di musicologia*, 24/1 (1989), pp.3-47.

⁶⁰ Sur les liens entre Ciconia et Prosdocimo, voir la contribution de Margaret Bent dans le présent volume, pp.XXX-XXX.

⁶¹ Fabrizio Della Seta a ouvert cette piste dans « *Proportio. Vicende di un concetto tra Scolastica e Umanesimo* », *In Cantu et in Sermone*, pp.75-99.

Padoue pour cinq ans avant de regagner Pavie où Visconti lui garantit un excellent salaire. Mais en 1407, il revient à Padoue pour y enseigner les mathématiques et « utramque philosophiam ». Il y jouit, malgré l'audace de certaines de ses thèses, de la protection de l'évêque de Pavie, alors recteur de l'université. Blaise de Parme quitte définitivement Padoue en 1411⁶². Blaise a donc fréquenté pour des durées variables trois lieux : Paris, Pavie et Padoue. Trois lieux avec lesquels Ciconia également entretient des liens, sans nécessairement y avoir séjourné (rien ne dit qu'il a effectué ses études à Paris). L'on reviendra plus loin sur l'influence que put exercer le « doctor diabolicus » ainsi qu'on surnommait Blaise, sur le compositeur et, en particulier, sa pensée théorique.

Le quatrième livre de la *Nova Musica* est certainement le plus original, ou du moins, celui dans lequel Ciconia semble le moins faire référence à des « autorités ». Ciconia avait réalisé l'importance de ce quatrième livre dont il poursuit la réflexion dans le « De tribus generibus melorum ». Au cœur de ce quatrième livre et du « De tribus generibus melorum », Ciconia place la question de la mélodie au premier plan⁶³. En même temps, Ciconia cherche à se démarquer des autres théoriciens. Son refus du système guidonien surprend, d'autant qu'il ne connaîtra guère de prolongation. Quelle raison incite Ciconia à se positionner en opposition ? Une volonté que l'on retrouve, par ailleurs, dans son souhait de se distinguer de la tradition padouane, celle de Marchetto.

Si ces quelques remarques ont pu démontrer l'originalité de la pensée théorique de Ciconia, elles ne permettent pas de situer les conditions dans lesquelles le compositeur inscrit ses textes. La nature spéculative des traités conduit vers l'université. À Padoue, l'université s'articule autour de deux

⁶² Blaise de Parme, *Questiones super tractatus logice magistri Petri Hispani*, éd. Joël Biard et Graziella Federici Vescovini, Paris, Vrin, 2001.

⁶³ Voir la contribution de Stefano Mengozzi dans le présent volume, pp.XXX-XXX.

collèges : l'un destiné au droit, l'autre aux arts et à la médecine. Des traces de cette double vocation apparaissent dans la production de Prosdocimus de Beldemandis dont les traités concernent la musique, mais aussi les mathématiques, la géométrie, l'astronomie et la médecine. Cette diversité des centres d'intérêt n'est cependant pas caractéristique de Ciconia, même s'il démontre une certaine familiarité avec des sources littéraires et philosophiques, antiques et médiévales. Malheureusement, le nom de Ciconia ne figure pas dans les archives de l'université de Padoue⁶⁴. Or contrairement aux nombreux traités intitulés, durant le XIV^e siècle, *ars nova* ou *ars musica*, celui de Ciconia ne cherche pas à être pratique et donc à décrire les innovations de l'écriture polyphonique, ni même les systèmes nouveaux de notation⁶⁵. Bien au contraire, la *Nova Musica* cherche à réinstaurer la musique comme discipline universitaire en actualisant son vocabulaire et en recourant à des concepts fondamentaux dans les débats philosophiques. La preuve la plus évidente de ce souhait réside dans le soin que le compositeur apporte à la définition de concepts tels ceux de « proportio », de « sonus », de « symphonia », mais aussi dans la définition du propos général de ses traités.

La grandeur de la musique inclut tout ce qui vit et qui ne vit pas. Le monde est une totalité qui est établie dans le ciel et la terre, et la musique inclut toute chose qui est au ciel et sur terre. La grandeur de la

⁶⁴ Hallmark (« *Protector* », p.161) se demande si Ciconia n'a pas obtenu le titre de « magister in artibus » avant 1401. Ce titre, il aurait pu l'obtenir à Louvain ou à Paris (où étudient quelques uns de ses compatriotes), par exemple, si, à l'instar de nombreux autres « duodeni » prometteurs, il y avait été encouragé par le chapitre de Saint-Jean l'Évangéliste. La tradition voulait également que, pour devenir membre du chapitre de Sainte-Croix, l'on détienne un titre universitaire, si l'on ne pouvait se targuer d'origines aristocratiques.

⁶⁵ Prosdocimus comprend bien cette distinction. Il abordera les questions pratiques dans un traité – le *Contrapunctus* – et les questions théoriques ou spéculatives dans un autre – le *Tractatus musice speculativa*.

musique renvoie à toute chose comme les sons, mensurations et quantités.⁶⁶

Il pourrait être aisé de relier le souci de clarté et de modernité dans la définition des concepts à la mise en place de cette « nouvelle alliance » que Claude Palisca interprète comme le signe le plus marquant de l'émergence de l'humanisme musical⁶⁷ ; un constat basé sur le *De laboribus Herculis* de Coluccio Salutati. Ciconia va bien au-delà de ce rapprochement qui n'est certainement pas l'apanage de l'humanisme musical. Ciconia se présente comme le réorganisateur d'un savoir qui s'intègre pleinement dans la philosophie naturelle. En réintroduisant la dimension spéculative dans la pensée théorique musicale, Ciconia permet à la musique de participer aux débats qui animent les milieux universitaires ; et cette participation ne repose pas sur un discours analogique, mais insiste sur la nécessité d'une pensée logique de type mathématique, même si son modèle explicatif évoque la grammaire :

Tout comme la grammaire s'occupe des parties de noms et des lettres, la musique traite de la « déclinaison » des accidents dans le chant.⁶⁸

Ciconia meurt peu après avoir mis un point final à son *De proportionibus*.

CONCLUSION

De Johannes Ciconia, les sources ont conservé un nombre relativement élevé d'œuvres. Suffisamment en tous les cas pour convaincre les musicologues de lui accorder une place de première importance dans l'histoire de la musique. Heinrich Bessler, le premier, soulignait le rôle fondamental joué par le

⁶⁶ *Nova Musica*, éd. Ellsworth, p.42 : « Magnitudo musice capit omne quod vivit et quod non vivit. Item : Mundus est universitas que constat ex celo et terra, et musica capit omnia que in celo sunt et in terra. [...] Magnitudo musice est in omnibus que in sonis et numeris vel que in mensuris et in quantatibus consistunt. »

⁶⁷ Claude Palisca, *Humanism in Italian Renaissance musical thought*, New Haven, Yale University Press, 1985.

⁶⁸ « Sicut grammatica de partibus nominum vel litterarum disputat, ita quoque de declinationibus accidentium cantuum musica tractat. » *Nova musica*, éd. O. Ellsworth, pp.XXX-XXX.

compositeur à ce moment crucial que sont les confins des XIV^e et XV^e siècles. Un peu comme si Ciconia était la figure de proue d'une époque, introduisant non seulement des pratiques d'écriture qui allaient connaître leur plein épanouissement sous la plume de Guillaume Dufay, mais surtout, inaugurant la lignée des musiciens d'origine flamande ou française qui firent une brillante carrière dans la péninsule. La découverte de sources inconnues, l'étude des pratiques sociales de la musique dans quelques cités alors florissantes, l'analyse de compositions, l'évaluation du rôle de musiciens souvent relégués dans l'ombre tels Antonio Zacara da Teramo ou Paolo Tenorista da Firenze ont permis d'apporter des touches plus nuancées au tableau dessiné par la musicologie durant le deuxième tiers du XX^e siècle⁶⁹. Johannes Ciconia n'est pas le seul compositeur d'intérêt entre Guillaume de Machaut et Guillaume Dufay ; son œuvre, malgré ses immenses beautés et ses audaces, n'est pas isolée, et elle ne peut pas plus prétendre au monopole de l'inventivité.

D'immenses zones d'ombre planent encore sur la biographie de Johannes Ciconia. Actif à Padoue durant les dix dernières années de sa vie, cela est certain et confirmé par de nombreux documents. Qu'il ait auparavant – dans les années 1390 –, séjourné à Rome et à Pavie repose sur des interprétations hypothétiques, mais cohérentes par rapport au parcours professionnel et intellectuel du compositeur. Cependant, le séjour romain et le milieu dans lequel Ciconia évolue ne cadre pas parfaitement avec le sort réservé aux Ciconia demeurés à Liège. Et Liège reste le lieu problématique. Sur la vie et l'œuvre de Ciconia, il faudra sans doute revenir, encore et encore⁷⁰.

⁶⁹ Voir principalement Reinhard Strohm, *The Rise of European Music, 1380-1500*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993. Voir également Gilbert Reaney, « The 'international' style and the Oxford manuscript, Bodleian Library, Canonici Misc.213 », *Musica Disciplina*, 41 (1987), pp.15-26.

⁷⁰ Suzanne Clercx, « Ancora su Johannes Ciconia (1331-1411) », *Nuova rivista musicale italiana*, 11 (1977), pp.573-590.